Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HBFIB3 blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	paccard+ groupement fond turbat	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
29 05 20	desert	cote belle		8	1	travaux cabane d'alpage
02 06 20	desert	cote belle		15		maconnerie
15 06 20	desert	cote belle		15		murs +charpente+
23 06 20	desert	cote belle		10		descente fin de chantier+ descente cabane pne
23 0620	desert	font turba		5	1	ouverture refuge

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 180/2020

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 12/06/2020

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE